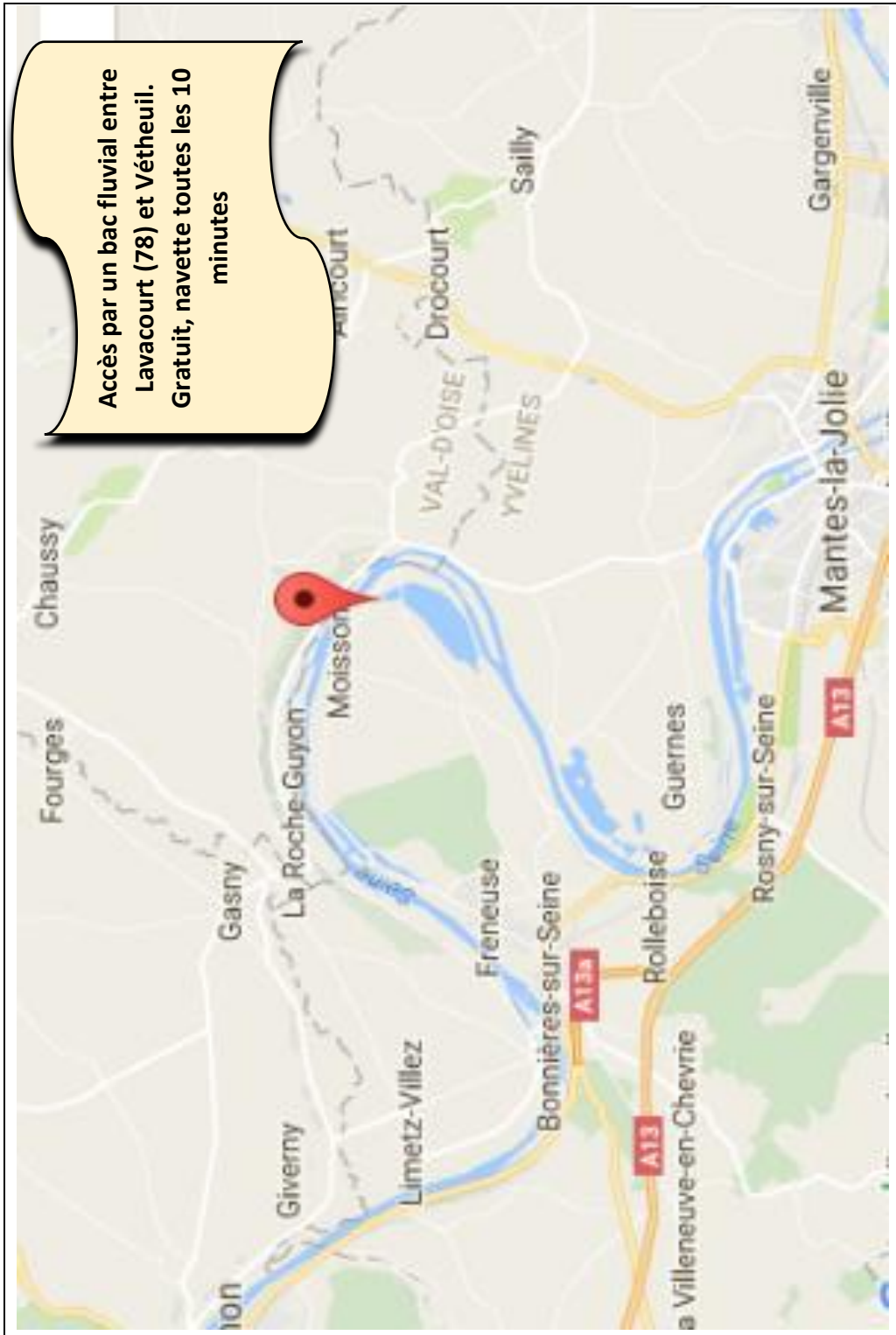

LAVACOURT

(commune de Moisson)

3e

FOIRE A TOUT

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE 2018

sur les bords de Seine

Renseignements

06 84 97 24 32

Prix au mètre linéaire

Sans véhicule : 4 €

Avec véhicule : 5 €

Site internet : **www.brocantedelavacourt.fr**

Au profit de l'Association Sports et Loisirs Moisson Lavacourt qui se réserve l'exclusivité de la vente de nourriture et de boisson.

Si vous souhaitez exposer, vous devez retenir votre emplacement en retournant ce bulletin d'inscription accompagné de votre règlement, de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité, (ou de votre carte d'inscription au registre du commerce pour les professionnels) et d'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse à :

Mairie de Moisson
Brocante de Lavacourt
27 route de Lavacourt 78840 MOISSON
Infos sur : www.brocantedelavacourt.fr

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Commune : ……

Téléphone : …… Email : ……

Nombre de mètres linéaires retenus * :

……x 4 € (sans véhicule)

……x 5 € (avec véhicule)

= …… € **TOTAL**

***réservation 2m minimum sans véhicule, 4m minimum avec véhicule selon sa longueur,** car il sera garé parallèlement à votre stand et ne devra pas du tout déborder. Pensez à compter aussi une éventuelle remorque. Tout véhicule ne correspondant pas au métrage commandé devra obligatoirement quitter le site et se garer sur le parking**.**

Types d'objets vendus (préciser de manière générale) :

……

Je sollicite l'autorisation de Monsieur le Maire de MOISSON de participer à la FOIRE A TOUT **du Dimanche 9 SEPTEMBRE 2018** organisée par l'association S.L.M.L. (Sports et loisirs Moisson Lavacourt). N'étant pas assujetti à la taxe professionnelle, J'atteste sur l'honneur être un exposant particulier et à ce titre ne participer qu'à 2 manifestations de ce type dans l'année et vendre exclusivement des objets personnels et usagés.

Ecrire "lu et approuvé", dater et signer :
Le : …… 2018 signature :

• tout dossier incomplet sera renvoyé à I' expéditeur

Renseignements en appelant le : **06 84 97 24 32. (**Possibilité de laisser un message, rappel sous 2 jours maxi)

• Je déclare avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes les responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à ma participation et je m'engage à ne pas enfreindre les interdictions.

• Les organisateurs se réservent le monopole de la vente de nourriture et de boisson. Tout contrevenant sera exclu et ne pourra prétendre au remboursement de son emplacement.

1. **Inscriptions par courrier à : Mairie de Moisson, Brocante de Lavacourt, 27 route de Lavacourt 78840 MOISSON,**

2. Photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de la carte du registre du commerce pour les professionnels.

3. **Règlement total de votre réservation à l'ordre de l'association S.L.M.L.** (Sports et Loisirs Moisson Lavacourt) pour les chèques + une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse. Possibilité de régler sur place pour les retardataires

4. Le stationnement des véhicules des exposants est en bord de Seine, à proximité immédiate de la Foire à Tout.

5. **Pour des raisons d'ordre pratique, il ne vous sera pas possible de refuser l'emplacement qui vous aura été attribué par le service d'accueil.**

6. L'accueil s'effectuera Dimanche 9 septembre 2018 en bord de Seine, **l'installation devra se faire obligatoirement entre 6h et 8h**, passé ce délai, l'accès aux véhicules ne sera plus autorisé pour de raisons de sécurité, **et les départs se feront à partir de 17H.**

7. En cas d'annulation de la Foire à Tout par les organisateurs, le montant de votre réservation vous sera intégralement remboursé.

8. Dans le cas où vous ne vous rendriez pas à la Foire à Tout, le montant de votre réservation restera acquis à l'association S.L.M.L.

9. Vous recevrez un courrier avec un justificatif de votre règlement et l'autorisation de Monsieur le Maire de MOISSON de vous installer (pour les particuliers) que vous présenterez dès votre arrivée aux organisateurs: ceux-ci vous indiqueront alors l'emplacement qui vous aura été réservé.

10. Pour des raisons de sécurité, les barbecues individuels, la vente et l'utilisation de **pétards et feux de Bengale** sont **interdits**.

11. Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit aux arbres de quelque manière que ce soit, ni de jeter des détritus ou autres dans la Seine.